

Association suisse pour la laïcité
Yves Scheller
Président
18, ch. de la Gouille-Noire
1244 Choulex

Choulex, le 24 mars 2011

Assemblée constituante
A l'att. de Mesdames M. Contat Hickel,
Ch. Perregaux et C. Roy
Coprésidentes
et de Monsieur T. Büchi
Coprésident
Case postale 3919
1211 Genève 3

Mesdames les Coprésidentes,

Monsieur le Coprésident,

Notre association accuse réception de votre lettre du 21 janvier, par laquelle vous souhaitez nous associer à la consultation sur l'avant-projet de la nouvelle constitution genevoise ainsi qu'au questionnaire qui l'accompagnait, et vous en remercie.

Nous sommes cependant au regret de vous signaler que nous ne répondrons pas à votre invitation.

Sans entrer dans le détail des articles examinés puis adoptés par votre compagnie voici près d'un an, nous sommes en effet contraints de constater que tous les amendements correspondant à une laïcité réelle ont été écartés par elle, notamment ceux regardant la formulation explicite de la séparation des Eglises et de l'Etat (amendement Gauthier à l'art. 103.11.a), la contrainte d'actes ou d'enseignement religieux (amendement des Verts à l'art. 103.21.c), la non-reconnaissance des communautés religieuses par l'Etat (amendement Gauthier à l'art. 103.32.b), pour ne parler que des plus saillants.

Nous n'avons pas manqué de prendre également connaissance, non sans surprise, de la volonté d'inscrire dans la charte fondamentale un subventionnement de la Fondation de la faculté autonome de théologie protestante tout comme de l'enseignement du « fait religieux et humaniste ». Que ces extravagances aient à juste titre été finalement abandonnées camoufle très mal le fait qu'elles émanent du puissant lobby interreligieux local, connu sous le nom de « groupe Culture religieuse et humaniste à l'école laïque », dont il est de notoriété publique que plusieurs membres ornent vos travées.

Un examen même peu approfondi des orientations prises par votre assemblée montre assez que votre projet de constitution ouvre tout bonnement la voie à une large reconnaissance des Eglises par l'Etat et à l'exhibition de leurs insignes au milieu même de ses instances suprêmes, tout cela, à gauche, au nom d'intérêts électoraux, et à droite d'intérêts économiques.

Cet état de fait, qu'on honorerait beaucoup trop en le qualifiant d'idéologique, et dont la réalité se perçoit bien au-delà de la seule question de la laïcité, donne une idée suffisante de l'étiage où se seront maintenus à peu près constamment vos réflexions et vos travaux. D'un point de vue laïque et républicain, nous inclinons à penser que ce que l'histoire pourrait en retenir se situerait quelque part entre la banale hypocrisie et la pure et simple forfaiture, nonobstant de laquelle de ces deux bornes cela se rapprocherait le plus.

En conséquence, nous tenons à vous faire savoir que notre association se retire dorénavant de toute consultation comme de toute participation ultérieure, quelle qu'en soit la forme, intéressant la constitution que vous êtes chargés d'élaborer. Par ailleurs, sauf modifications substantielles au reste plus qu'improbables, nous vous avisons que, le moment venu, nous appellerons les citoyens à rejeter le plus nettement possible le texte qu'il vous plaira de leur présenter. C'est aussi en nous adressant directement aux citoyens que nous travaillerons à réintroduire la laïcité dans la constitution genevoise, quel qu'en soit le texte adopté l'année qui vient.

En espérant que vous aurez accordé toute l'attention nécessaire à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Coprésidentes, Monsieur le Coprésident, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Yves Scheller

Président de l'Association suisse pour la laïcité